

## DECHETS MENAGERS – 3. TRAITEMENT

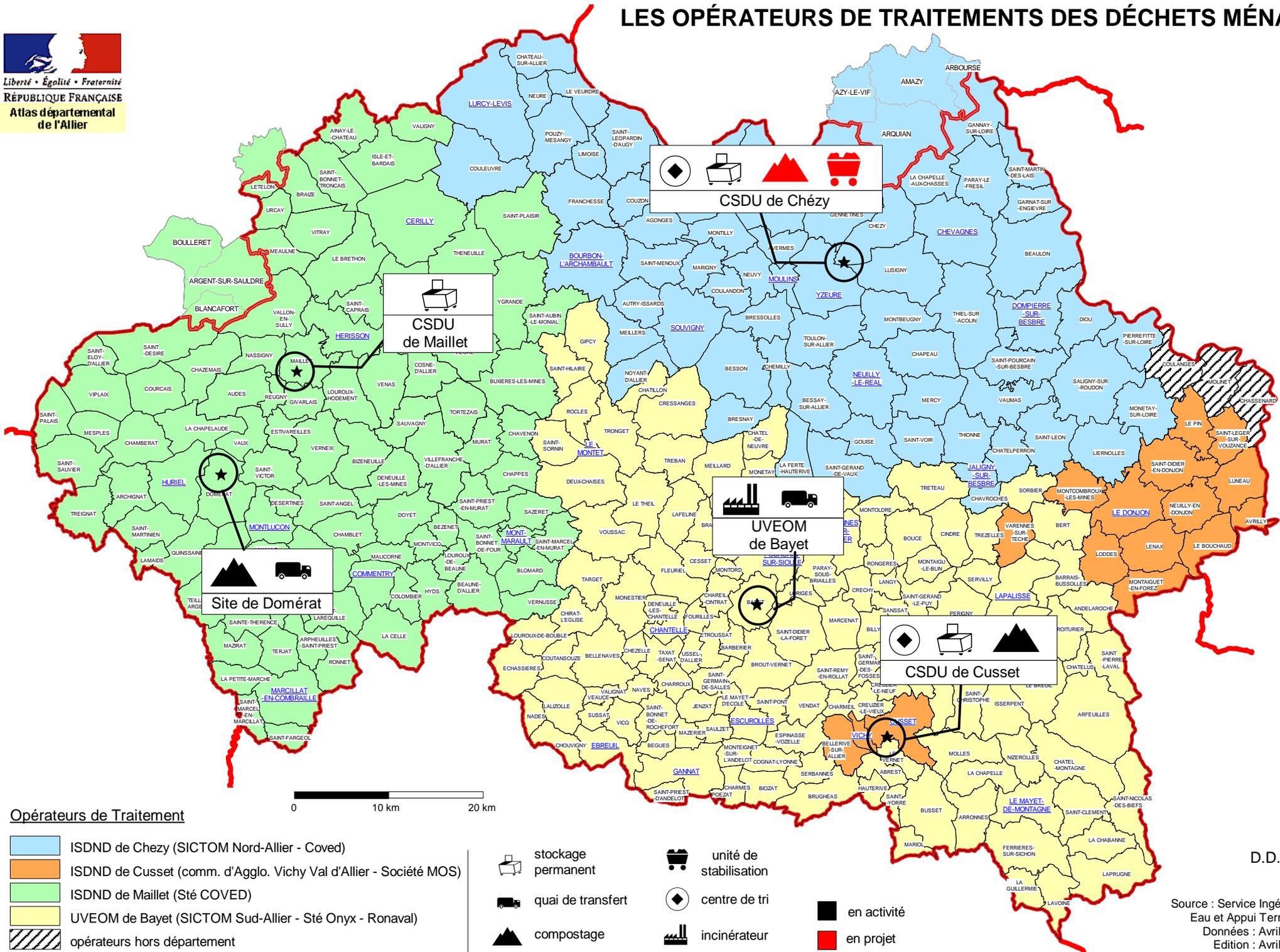
Le traitement des déchets ménagers résiduels (après tri et valorisation « matière ») par enfouissement concerne environ 75% de la population du département et l'incinération 25%.

L'**Usine de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM)** de Bayet a été mise aux normes en application des dispositions de l'Arrêté Ministériel du 20/09/2002. La date limite pour la mise aux normes de cette installation était le 28 décembre 2005.

Les **Installations de Stockages Déchets Non Dangereux (ISDND)** de Chézy, Cusset et Maillet ont été mis en conformité avec les dispositions de l'Arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'arrêté du 31 décembre 2001. A noter que, pour le site de Chezy, un projet de construction d'une unité de traitement mécano-biologique des déchets avant leur enfouissement est en cours. Ce projet rendra le site conforme aux prescription du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Allier en matière de traitements de déchets ultimes. Aucun projet de ce type pour les autres sites d'enfouissement n'est actuellement prévu.

Une demande d'autorisation pour une extension de l'ISDND de Maillet a été déposée. Le dossier est en cours d'instruction.

# LES OPÉRATEURS DE TRAITEMENTS DES DÉCHETS MÉNAGERS



## Opérateurs de Traitement

- ISDND de Chezy (SICTOM Nord-Allier - Coved)
- ISDND de Cusset (comm. d'Agglo. Vichy Val d'Allier - Société MOS)
- ISDND de Maillet (Sté COVED)
- UVEOM de Bayet (SICTOM Sud-Allier - Sté Onyx - Ronaval)
- opérateurs hors département

- stockage permanent
- quai de transfert
- compostage
- unité de stabilisation
- centre de tri
- incinérateur
- en activité
- en projet



D.D.A.F

Source : Service Ingénierie  
Eau et Appui Territorial  
Données : Avril 2008  
Edition : Avril 2008  
Fond cartographique : Bdcarto IGN ©